

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL DES VIGNES (CHARENTE)**

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2022

Le neuf décembre deux mille vingt deux

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/12/2022

Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, BOULLAULT Angèle, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BEULZ Loïc, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, MOUNIER Marlène, MEIGNIEN Christine, MARTY Didier, TEXIER Isabelle, DÉNOUE Joël et CATINOT Isabelle

Pouvoir(s) : CADORET Anita, NEBOUT Franck et LASNIER Isabelle ont donné respectivement pouvoir à CHAIGNAUD Éric, DÉNOUE Joël et DECELLE Guy

Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 19

Secrétaire de séance : MEIGNEIN Christine

N°2022-07-07 :

DM 1 BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget annexe du lotissement de l'exercice 2022.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
040 / 3555 / OPFI	Terrains aménagés	15 198,45	
16 / 168748 / OPFI	Autres communes		15 198,45
65 / 6522	Reversement de l'excédent des budgets annexes	219,95	
011 / 605	Achats de matériel, équipements et travaux 2		6 695,74
	Total	15 418,40	21 894,19

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
042 / 71355	Variation des stocks de terrains aménagés	15 198,45	
70 / 7015	Ventes de terrains aménagés		21 674,24
	Total	15 198,45	21 674,24

AR Prefecture

016-200054187-20221209-2022_07_07-DE
Reçu le 16/12/2022

Vote : **Pour : 19** **Contre : 0** **Absentions : 0**

*Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

*En Mairie le 16 décembre 2022,
Le Maire,
Guy DECELLE*



*Certifié exécutoire :
par publication ou notification du ...1.6.DEC.2022...
et transmission en Préfecture du ...1.6.DEC.2022...*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de POITIERS 15 Rue de Blossac CS 80541 86020 POITIERS CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut également être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.